



Forcer à prendre un colocataire

Par **Soleeneeee**, le **08/06/2020** à **12:48**

Bonjour,

je suis étudiante en BTS notariat. J'habite avec ma mere, monnpere ainsi que mon grand frère. Nous habitons dans une cité. La vie ici est devenue insupportable (rempli de squatteurs, on a cassé notre voiture à 2reprises, guerre de gang nigériens...).

Nous devons être relogé dans une résidence depuis 3ans car nos bâtiments vont être détruits. Cependant, notre bailleur (Personne Morale) force mon père (locataire) à mettre mon grand frère en tant que colocataire. Si nous faisons cela, nous paierons un loyers plus élevé et ce sera très difficile pour nous. (sachant que le prix du loyer ne doit pas changer étant un relogement).

Le probleme est qu'ils nous font du chantage! Soit on met notre frère dans le bail en tant que colocataire (alors que mon père a le droit, QUE JE SACHE, d'héberger SON FILS) et on dernage comme il faut, soit il nous donne pas l'appartement (alors que nous sommes passé en comission et l'appartement nous a été attribué). Sauf que la situation devient vriament invivable ici, ma mère a, à deux reprises, fait un infarctus. Mon père est atteint d'un cancer. Moralement c'est très dur. On se sent impuissant et on a marre de leur chantage. On a vriament besoin de partir d'ici.

Ont-ils le droit de faire ç??